



CHARTRE D'UTILISATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Votée par le conseil de laboratoire de la MSH le 04 Mars 2013. Cette charte vaut règlement intérieur en ce qui concerne l'utilisation des Données géographique de la MSH de Dijon.

Préambule

La Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, USR CNRS-uB 3516 (ci-après « la MSH ») dispose d'un Pôle Géomatique et Cartographie qui a pour rôle, d'une part, de soutenir les équipes de recherche et les doctorants en Sciences Humaines et Sociales du grand campus dijonnais et de l'université fédérale Bourgogne Franche-Comté, dans le développement et la conduite des programmes de recherche pluridisciplinaires et d'autre part, de mutualiser des équipements scientifiques dans les domaines suivants :

- Relevés cartographiques et topographiques (GPS) ;
- Numérisation, conception, constitution de bases de données géographiques ;
- Traitement et analyse spatiale des données ;
- Elaboration et gestion de système d'information géographique et d'applications de cartographies en ligne ;
- Cartographie.

Dans le cadre des activités du Pôle Géomatique et Cartographie, la MSH a acquis (en pleine propriété, ou sous licence) ou réalisée différentes bases de données géographiques (LIDAR et produits dérivés, Ortho-photographies, qu'elle souhaite mettre à disposition aux équipes de recherche de l'université fédérale « Bourgogne - Franche-Comté Universités » et de leurs partenaires associés à leurs programmes de recherche.

La présente charte (ci-après « la Charte ») a pour but d'établir les règles d'accès, d'utilisation et de diffusion des données géographiques (de la Maison des Sciences de l'Homme) que l'Utilisateur, M/Mme/Mlle _____ s'engage à respecter : elle précise les droits et engagements de chacun.

Champ d'application

Les termes suivants, écrits avec une majuscule, ont la signification suivante :

1. Données : désigne les données géographiques appartenant à ou mises à disposition de la MSH, dont l'accès, l'utilisation et la diffusion sont soumis aux dispositions de la présente Charte. La liste complète des données géographiques mises à disposition est indiquée ci-après en annexe
2. Utilisateur : désigne le signataire de cette Charte fourni par la MSH.
3. Résultat dérivé : tout traitement reproductible à partir des données fournies ; signifie tout document, quel qu'en soit la nature, dans lequel est incorporée totalement ou partiellement, dans son état d'origine ou après modifications, une ou plusieurs Données mises à disposition par la MSH.

Constituent notamment des Résultats dérivés :

- Tout document qui intègre à l'état brut une ou plusieurs Données ;
- Tout document cartographique réalisé à partir de l'utilisation des Données.
- Toute nouvelle information produite à partir des données

Sont exclus des Résultats dérivés, les couches vectorielles issues de la digitalisation manuelle et de l'interprétation de l'Utilisateur à partir des Données.

Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage sans réserve, à compter de la signature de la Charte et pour la durée stipulée ci-dessous, à respecter la présente Charte dans toutes ses dispositions. L'Utilisateur s'engage par ailleurs à respecter les termes des licences sur les Données accordées à la MSH par ses partenaires ; le cas échéant une copie des licences concernées sera communiquée à l'Utilisateur à sa demande.

L'Utilisateur est responsable en tout lieu de l'utilisation qu'il fait des Données que la MSH lui met à disposition. En tout état de cause, l'Utilisateur est soumis au respect des obligations résultant de son statut ou de son contrat.

Engagement de la MSH

La MSH s'engage à respecter les principes et obligations stipulées dans la présente Charte. La MSH s'engage à donner accès aux Données dans de strictes conditions d'égalité entre les Utilisateurs.

Il est cependant précisé que la MSH pourra déroger à la Charte si des motifs légitimes l'exigent (notamment le bon fonctionnement du service public ou la sécurité des Données). Dans cette hypothèse, la MSH s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les dérogations à la Charte cessent dans les meilleurs délais.

Propriété des Données

Les Données sont la seule propriété de la MSH ou des organismes auprès desquels la MSH a signé une convention d'usage des données.

La mise à disposition des Données et leur utilisation ne saurait en aucun cas constituer un transfert de propriété ou une cession des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés, et ce quelque soit la nature de l'utilisation des Données ou les éventuelles analyses, interprétations ou Résultats dérivés qui pourraient être obtenus par l'Utilisateur.

Conditions générales d'accès aux Données

Les Données sont accessibles à toute personne appartenant à un laboratoire de recherche en Science Humaines et Sociales de l'Université fédérale, doctorant, stagiaire, contractuel, titulaire et chercheur associé.

Toute personne souhaitant avoir accès aux Données devra justifier sa demande dans le cadre d'un programme de recherche clairement identifié. Aucune Donnée ne sera diffusée hors projet de recherche ou hors projet universitaire (master, doctorat).

La durée de la mise à disposition correspond selon le statut de l'utilisateur :

- à la durée de son contrat de travail pour un contractuel ;
- à la durée de l'année universitaire pour un étudiant en master ;
- à la durée du contrat doctoral ou de la thèse + 1 an pour un doctorant ;
- à la durée du programme de recherche + 1 an pour un chercheur ou enseignant-chercheur.

L'Utilisateur s'engage à ne plus faire usage des Données une fois le temps de mis à disposition ci-avant indiqué écoulé.

Pour un même Utilisateur, tout nouveau programme de recherche implique une nouvelle demande.

Les Données sont accessibles gratuitement de manière non-exclusive pour tout Utilisateur qui en fera la demande au Pôle Géomatique et Cartographie de la MSH via un formulaire à renseigner et à faire viser par qui de droit.

Les Données sont transmises en main propre et nominativement à l'Utilisateur qui en a fait la demande après signature de la Charte, sur une clé usb ou un disque dur de l'Utilisateur.

Il est expressément compris et accepté par l'Utilisateur que les Données sont fournies en l'état par la MSH sans aucune garantie de quelque nature qu'elle soit, qu'elle soit expresse ou tacite, y compris à l'égard du contenu et de l'exactitude des Données.

Conditions générales d'utilisation des Données

La MSH accorde à l'Utilisateur le droit personnel, non exclusif et non cessible d'utiliser les Données à des fins de recherche exclusivement ;

Ce droit d'utilisation inclut notamment le droit pour l'Utilisateur de procéder à des analyses, interprétation, critiques, comparaisons, descriptions des Données et de produire des Résultats dérivés à partir des Données brut ou des analyses qui pourraient en être faite.

Chaque Utilisateur s'engage à adresser à la MSH une copie de tous les résultats et documents qu'il produira à partir de l'utilisation des Données (analyses, Résultats dérivés) et à alimenter CARGOS (<http://cargos.tge-adonis.fr/geosource/apps/search/>) en faisant l'inventaire des données spatiales produites à partir des Données.

Les Données ne sauraient être utilisées par l'Utilisateur en dehors du cadre du projet de recherche identifié. Par ailleurs, les Données ne sauraient en aucun cas être utilisées par l'Utilisateur directement ou indirectement, à des fins commerciales. En outre, les Données ne sauraient être vendues ou aliénées de quelque manière que ce soit. Aucune des dispositions de la Charte ne saurait être interprétée comme autorisant l'Utilisateur à accéder, utiliser et/ou diffuser les Données dans l'intention d'en obtenir un profit commercial ou une compensation financière personnelle ou de son laboratoire.

L'Utilisateur s'engage à :

- ne pas supprimer ni altérer les mentions de propriété et les informations juridiques figurant dans ou associées aux Données ;
- ne pas supprimer ni altérer les métadonnées;
- informer la MSH des difficultés, des erreurs ou anomalies qu'il aura relevées le cas échéant.

L'Utilisateur est seul responsable des conséquences de l'utilisation qu'il fera des Données.

Conditions générales de diffusion des Données

Chaque Utilisateur s'engage à ne pas communiquer les Données ou tout élément numérique intégrant de manière substantielle les Données à un tiers ou à un autre membre de l'Université non signataire de la Charte sans l'accord préalable et écrit de la MSH.

Si l'Utilisateur souhaite utiliser et/ou communiquer tout ou partie des Données en dehors du cadre de son programme de recherche, l'Utilisateur est invité à contacter la MSH afin de convenir au cas par cas des modalités les plus appropriées et conclure le cas échéant les actes nécessaires.

L'Utilisateur s'engage à faire figurer sur toute communication, publication, ainsi que sur tout document et/ou produit ou service électronique portant sur les Données ou ayant pour origine partielle les Données la mention de leurs sources, la propriété de MSH ou de l'institution propriétaire et la date de leur dernière mise à jour. La mention est précisée pour chaque Donnée en annexe.

Manquement aux obligations de la Charte

En cas de manquement par l'Utilisateur à une ou plusieurs obligations prévues par la Charte, la MSH pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre des utilisateurs, prendre toute mesure conservatoire permettant de limiter ou supprimer toute possibilité d'accéder, d'utiliser ou de diffuser tout ou Partie des Données, et exiger de l'Utilisateur défaillant qu'il cesse toute utilisation des Données.

Fait le, à Dijon

Signature de l'Utilisateur précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe 1 : Liste des données géographiques mises à disposition par la MSH

Autun (71)

Système de référence spatiale : Lambert 93 et Conique Conforme France zone 6 (CC47), données de 2013 :

- Nuage de points bruts Lidar (format las)
- Nuage de points classés Lidar dalles jointives (format las)
- Nuage de points classés Lidar tampon de 20 mètres (format las)
- Modèle Numérique de Terrain interpolé (format asc)
- Modèle Numérique de Terrain non interpolé au delà d'1 mètre (format asc)
- Modèle Numérique de Surface (format asc)
- Ortho-photographie couleur (format ECW et Tiff)
- Ortho-photographie Infra Rouge (format ECW et Tiff)

Mention sur les publications (accompagnée des logos du CRB, de l'Ub et de la MSH) :

L'acquisition des données Lidar et de l'ortho-photographie a été réalisée avec le soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne (+ logo CRB), et le soutien technique de GEOBFC – Maison des Sciences de l'Homme de Dijon CNRS-uB3516

Mention pour les reproductions cartographiques : « *source des données: Lidar/ortho-photographie Autun 2014 - Ville d'Autun, Bibracte EPCC, DRAC Bourgogne, Maison des Sciences de l'Homme de Dijon CNRS-uB 3516, 2013* »

Côte viticole (21)

Système de référence spatiale : Lambert 93 et Conique Conforme France zone 6 (CC47), données de 2010 :

- Orthophotographie couleur (format ECW et Tiff)
- Orthophotographie Infra Rouge (format ECW et Tiff)
- Nuage de points bruts Lidar (format txt et las)
- Nuage de points classés Lidar (format las)
- Modèle Numérique de terrain issu des données Lidar (format asc et adf)

Mention sur les publications (accompagnée des logos du CRB, de l'Ub et de la MSH) :

L'acquisition des données Lidar et de l'ortho-photographie a été réalisée avec le soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne (+ logo CRB), et le soutien technique de GEOBFC – Maison des Sciences de l'Homme de Dijon CNRS-uB3516

Mention pour les reproductions cartographiques : « *source des données: Lidar Côte viticole 2010 ; Maison des Sciences de l'Homme de Dijon CNRS-uB 3516 – CRB/Etat, 2010* »

Forêt domaniale du Chatillonnais (21)

Système de référence spatiale : Lambert 93 et Lambert 2 étendu) données de 2012 :

- Nuage de points bruts Lidar (format las)
- Nuage de points classés Lidar dalles jointives (format las)
- Nuage de points classés Lidar tampon de 20 mètres (format las)
- Modèle Numérique de Terrain interpolé (format asc)
- Modèle Numérique de Terrain non interpolé au delà d'1 mètre (format asc)
- Modèle Numérique de Couverture (format asc)
- Modèle Numérique de Surface (format asc)

Mention pour les reproductions cartographiques : « *source des données: Lidar forêt domaniale du Chatillonnais ; Parcs nationaux de France, 2012* »

Plaine alluviale de Vix (21)

Système de référence spatiale : WGS84 et Lambert 2 étendu, données de 2003 :

- Images satellitales Quickbird panchromatiques et multispectrales : images enregistrées avec une résolution spatiale de 61 cm (panchromatique) et 2,44 m (multispectral) (format GeoTiff)

Mention pour les reproductions cartographiques : « *source des données: ©DigitalGlobe, 2003 ; PFT CNRS Réseau ISA – MSH Dijon CNRS-uB 3516* »